

COMMISSION DE GESTION ET DE SUIVI DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

La Commission se réunit tous les Lundis
De 17 heures à 19 heures
N° direct : 06.45.75.87.87

Réunion du Lundi 17 Décembre 2018 **PV N° 14**

Président: M. Mourath NDAW
Secrétaire : Mme. Béatrice MONNIER
Délégué du C.D : M. Patrick FAUTRAD
Présents : MM. Jean Louis NOZZI - Yves SAEZ

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

Rappel

Information importante

Comment poser une réserve

Correspondance

- Clubs n'ayant pas utilisé la tablette au cours des deux dernières journées.

RAPPEL

Rappel du n° de téléphone des membres de la Commission à contacter :

M. Gérard PY : 06.45.75.87.87 - M. Mourath NDAW : 06.16.98.18.38 - Mme Valérie TOMASSONE : 06.21.37.68.28 -
M. Patrick FAUTRAD : 06.09.20.53.90 - M. Yves SAEZ : 06.12.62.75.51 et Mme Béatrice MONNIER : 06.58.74.57.56 -
M. Jean Louis NOZZI : 06.23.48.30.76

INFORMATION

Afin d'éviter des amendes inutiles il est conseillé au dirigeant du club recevant, responsable de la tablette de :

1/ Vérifier que l'arbitre a bien clôturé la rencontre.

2/ Effectuer un partage de connexion avec son Smartphone et de transmettre la Feuille de match immédiatement.

COMMENT POSER UNE RESERVE

Comment poser une réserve avec la tablette de la FMI (Exemple: joueur interdit de surclassement)

- 1 - Cliquer sur l'équipe objet de la réserve
- 2 - Sélectionner le ou les joueurs sur lesquels porte la réserve
- 3 - Choisir le type de réserve (joueur interdit de surclassement dans l'exemple)
- 4 - Cliquer sur poser la réserve
- 5 - Cliquer sur OK
- 6 - Cliquer sur signatures
- 7 - Cliquer sur retour à la feuille de match.

Absence de Feuille de Match Semaine du 03 au 09 Décembre 2018 pour les rencontres jouées

Date	Catégorie	Rencontre
09/12/2018	Féminines A 8 / Phase 1 / Poule A	E. Ht Var / Callas 1 - Ste Maxime As 1 Réserve
09/12/2018	Féminines A 8 / Phase 1 / Poule C	Le Val/Bessillon 1 - La Londe S.O. 2 Réserve
08/12/2018	U15 D2 / Phase 1 / Poule C	Flayosc Athlet Club 1 - Sc Draguignan 2
09/12/2018	U15 D3 / Phase 1 / Poule B	T Hopit/Ptt Toul 2 - St Zacharie 1
08/12/2018	U15 D3 / Phase 1 / Poule C	Sc Draguignan 3 - Le Muy Fc 2
08/12/2018	U17 D2 / Phase 1 / Poule B	Roquebrune Ca 1 - St Maximin O. 2
09/12/2018	U17 D3 / Phase 1 / Poule B	La Valette U.A. 3 - Nans S.C 1 Réserve
09/12/2018	U17 D3 / Phase 1 / Poule C	F.C.U.S. Tropez 1 - Lorgues Et. S. 1 Réserve
08/12/2018	U19 D1 / Phase 1 / Poule 0	Sanary Us 1 - Ste Maxime As 1 Réserve

E.Ht Var/Callas – Ste Maximes As 1 – Féminines A 8 / Phase 1 / Poule A du 09/12/2018

Match non joué reporté

Le Val Bessillon 1 – La Londe S.O. 2 – Féminines A 8/ Phase 1 / Poule C du 09/12/2018

Match non joué reporté

Flayosc Athlet Club 1 – Sc Draguignan 2 – U15 D2 / Phase 1 / Poule C du 08/12/2018

FMI reçue le 13/12/2018 à 19h48 hors délai. Voir pénalité financière ci-dessous.

T Hopit/Ptt Toul 2 – St Zacharie 1 – U15 D3 / Phase 1 / Poule B du 09/12/2018

Match non joué – Forfait St Zacharie

Sc Draguignan 3 – Le Muy Fc 2 – U15 D3/ Phase 1/ Poule C du 08/12/2018

FMI reçue le 12/12/2018 à 21h07 hors délai. Voir pénalité financière ci-dessous.

Roquebrune Ca 1 – St Maximin O.2 - U17 D2 / Phase 1 / Poule B du 08/12/2018

Match reporté le 06/01/2018

La Valette U.A. 3 – Nans S.C. 1 - U17 D3 / Phase 1 / Poule B du 09/12/2018

Match non joué – Forfait La Valette

F.C.U.S. Tropez 1 – Lorgues Et.S. 1- U17 D3 / Phase 1 / Poule C du 09/12/2018

Match non joué reporté

Sanary Us – Ste Maxime As 1 – U19 D1 / Phase 1 Poule 0 du 08/12/2018

Match non joué reporté

**Absence de Feuille de Match Semaine du 10 au 16 Décembre 2018
pour les rencontres jouées**

Date	Catégorie	Rencontre
16/12/2018	Champ. Departemental D4 / Phase 1 / Poule A	Ollioules U.S. 2 - Csk Of Val Rougieres 1 Réserve
16/12/2018	Champ. Departemental D4 / Phase 1 / Poule B	Pays De Fayence F.C. 2 - Barjols S.C. 2
16/12/2018	Feminines A 8 / Phase 1 / Poule C	La Londe S.O. 2 - F.C Sainte Anastasie 1 Réserve
10/12/2018	Football Loisir / Phase 1 / Poule B	St Mandrier 1 - T.Pivotte Ser 1
13/12/2018	Football Loisir / Phase 1 / Poule B	Sixfours/Brusc F.C. 3 - Sixfours/Brusc F.C. 5

Ces rencontres seront examinées lors de la prochaine réunion de la commission.

**Feuilles de match informatisées transmises hors délai (article
55.B.d des RS du District)**

Période du 03 au 09 Décembre 2018

Amende financière de 35 €

U15 D2 / Phase 1 / Poule C

FLAYOSC ATHLET CLUB 1 – SC DRAGUIGNAN 2 du 08/12/2018 transmise le 13/12/2018 à 19h48

U15 D2 / Phase 1 / Poule B

HYERES ASPPT 1 – CUERS PIERREFEU US 1 du 08/12/2018 transmise le 10/12/2018 à 18h13

U15 D3 / Phase 1 / Poule C

SC DRAGUIGNAN 3 – LE MUY FC 2 du 08/12/2018 transmise le 12/12/2018 à 21h07

U17 D2 /Phase 1 / Poule A

CARQ/LA CRAU US 2 – BANDOL US 1 du 08/12/2018 transmise le 10/12/2018 à 18h47

*Prochaine réunion
Lundi 07 Janvier 2019 à 18h00*

Le Président : Mourath NDAW
La Secrétaire : Béatrice MONNIER
Délégué du CD : Patrick FAUTRAD